

## Procès verbal

Le jeudi 21 mars 2024 à la mairie, l'assemblée, régulièrement convoquée le 13 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Christophe SUDRE.

Monsieur le maire ouvre la séance à 21h00

Secrétaire de la séance : Perrine CHOQUET

**Présents** : Christophe SUDRE, Christine MOULIN, Daniel BOUSSUGE, Perrine CHOQUET, Marianne ROCHET, Marcel ROUZEYRE, Christian DELMAS, Jean-François OSTY

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Jacques BONNET, Célia BOULARD

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Perrine CHOQUET a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Validation du PV de la séance du 28 février 2024, transmis aux élus le 6 mars 2024, à l'unanimité.

### Ordre du jour :

1. Vote du compte de gestion 2023
2. Vote du compte administratif 2023
3. Affectation du résultat

### Questions et informations diverses

### Délibérations du conseil :

#### Délibération sur le compte de gestion - RECOULES-DE-FUMAS 2023 (N° DE\_2024\_005)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération : adoptée

**Délibération sur le compte administratif - RECOULES-DE-FUMAS 2023 (N° DE\_2024\_006)**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Christine Moulin, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur le maire se retire au moment du vote.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense s ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense s ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	90 080,42	33 188,18	0,00	33 188,18	90 080,42
Opérations exercice	98 269,47	135 072,3 1	23 708,57	115 179,9 8	121 978,0 4	250 252,2 9
Total	98 269,47	225 152,7 3	56 896,75	115 179,9 8	155 166,2 2	340 332,7 1
Résultat de clôture		126 883,2 6		58 283,23		185 166,4 9
Restes à réaliser	0,00	0,00	11 000,00	500,00	11 000,00	500,00
Total cumulé	0,00	126 883,2 6	11 000,00	58 783,23	11 000,00	185 666,4 9
Résultat définitif		126 883,2 6		47 783,23		174 666,4 9

1. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

**Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - RECOULES-DE-FUMAS 2023  
(N° DE\_2024\_007)**

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	90 080,42
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	23 194,98
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>36 802,84</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	126 883,2 6
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>126 883,2 6</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	126 883,2 6
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2023</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Questions et informations diverses

- 1- Adhésion à l'association des élus de la montagne NON
- 2- Préparation du budget date du prochain conseil le 9/04  
Présentation de la liste des opérations prévues
- 3- Etat de divers travaux à prévoir entretien ruisseau / chemin /étêter bouleau/eaux pluviales  
Réfection du mur de la salle communale

La séance est levée à 23h30.

Christophe SUDRE  
Président de séance



Perrine CHOQUET  
Secrétaire de séance

